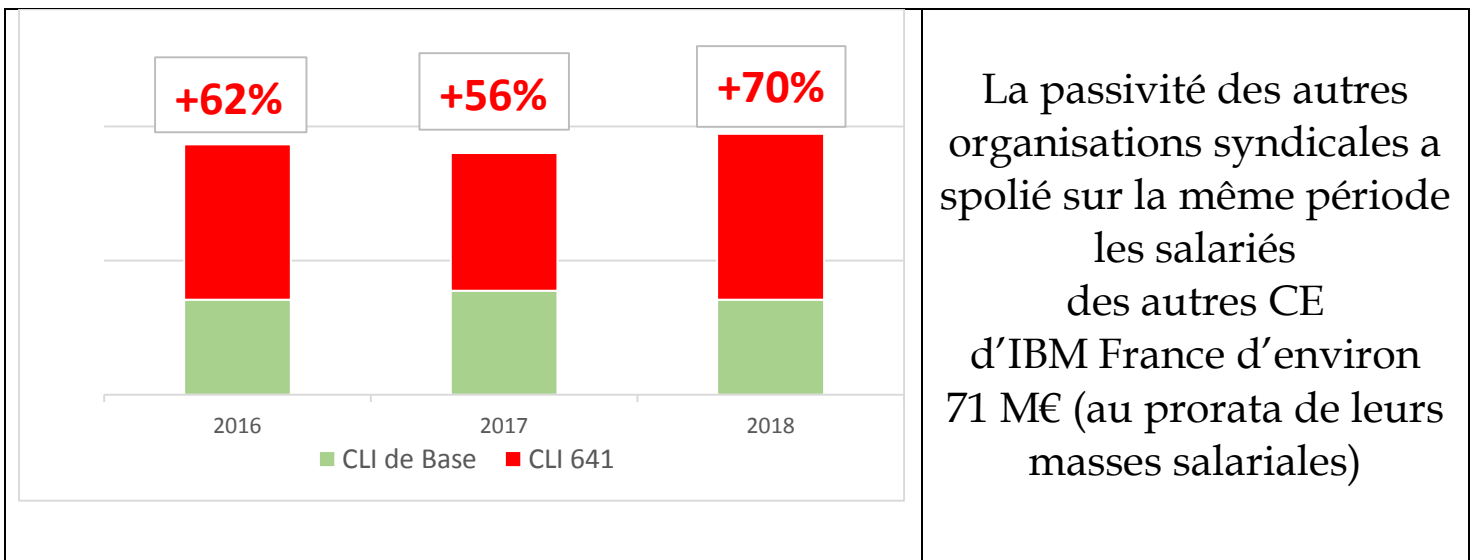




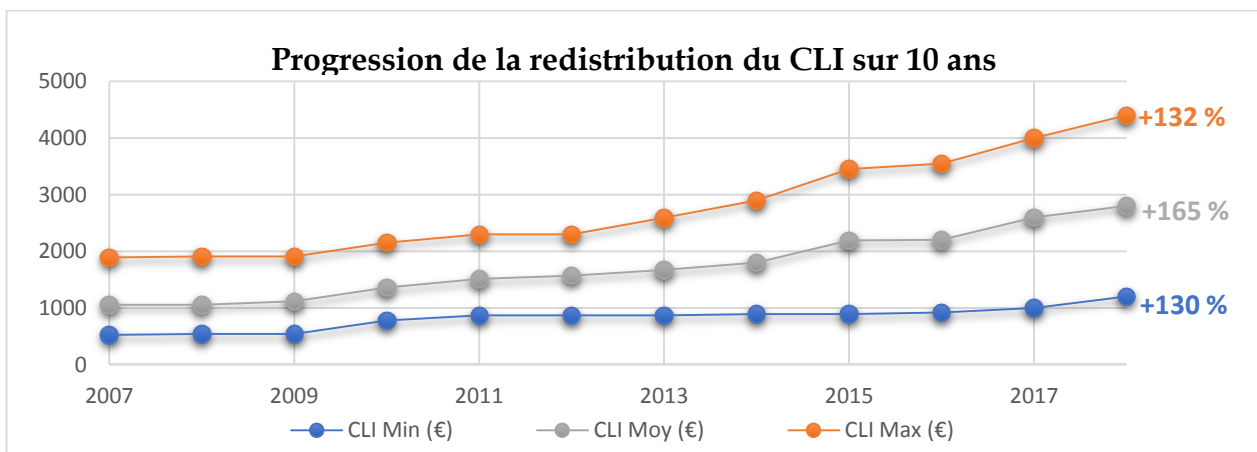
Le CLI, 25 ans de redistribution. Méfiez-vous des contrefaçons !

Après plus de 15 ans de procédure judiciaire, le CE de Montpellier est le seul à percevoir intégralement le 0,2% (Budget de fonctionnement) et le 3,8% (Contribution Patronale aux ASC).

Ces actions ont permis de redistribuer aux salariés de Montpellier près de 5 millions d'Euros en plus de la Contribution Patronale aux ASC. Tel était le sens des combats engagés par le syndicat CGT élu majoritairement au CE par les salariés.

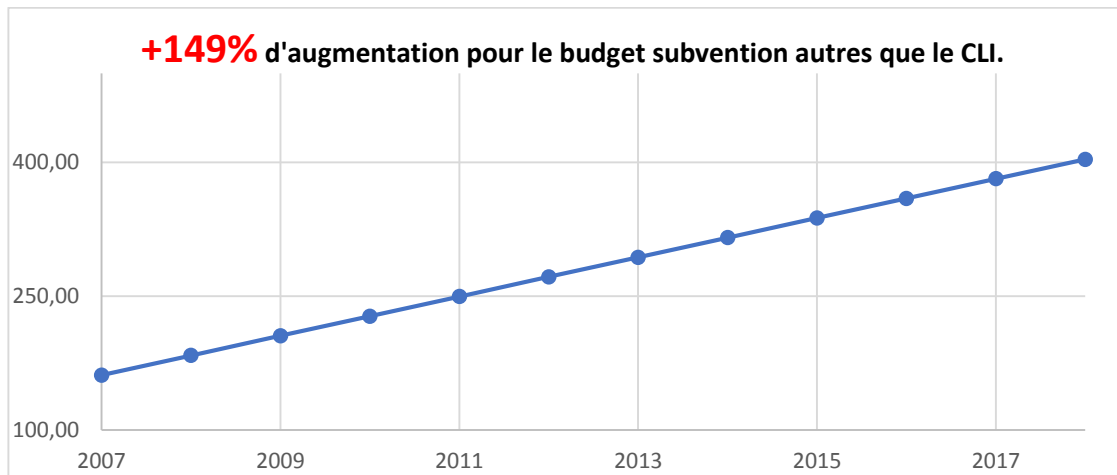


A Montpellier, 100% des salariés profitent de la redistribution intégrale du CLI de base (CP) et du CLI 641 (action en justice) !



Il n'y a pas que le budget du CLI qui bénéficie de l'excellente gestion du CE, attestée chaque année par un cabinet d'experts comptables.

Les budgets billetterie, spectacles, gites, activités socio-culturelles, etc..., qui correspondent aux attentes des salariés du site, bénéficient aussi d'augmentations de budget liées aux actions en justice de la CGT.



Mais pourquoi les autres organisations syndicales n'ont-elles pas demandé à appliquer cette jurisprudence gagnée par la CGT, et faire ainsi bénéficier les salariés de leurs CE de ces subventions supplémentaires au lieu d'en faire cadeau à la direction d'IBM ?

Et ce sont les mêmes qui renouvellent les mêmes erreurs (conseil de gestion déficitaire, opacité et mauvaise gestion des clubs sportifs,...) !!

**Pour les élections de vos représentants au CSE3,
du 2 au 8 novembre 2018,
Votez pour la liste CGT et
Donnez la majorité régionale « Sud » à la CGT.**

